

**SYNDICAT  
D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS  
POUR LE TRAITEMENT  
INTERCOMMUNAL DES DÉCHETS  
(S.E.R.T.R.I.D.)**

**Réunion du Comité Syndical**

du mercredi 27 juin 2001

**1.04**

-----

**Compte Administratif de l'exercice  
2000**

-----

-----

**RAPPORT**

présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le Comité Syndical est tenu de se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice écoulé avant le 30 juin de l'exercice suivant.

Il est rappelé qu'à compter de l'exercice 1999, le S.E.R.T.R.I.D. est assujéti à la T.V.A., les montants mentionnés sont donc exprimés en francs hors taxes

Le Compte Administratif 2000 fait apparaître les résultats suivants :

	PREVU	REALISE	REPORTS
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	313.038.820 F	133.140.216,80 F	133.240.000 F
Recettes	313.038.820 F	11.309.841,02 F	256.527.000 F
<b>Déficit d'exécution</b>		<b>(-) 121.830.375,78</b>	
<b>Excédent des reports</b>			<b>123.287.000 F</b>
<b>Excédent budgétaire</b>		<b>1.456.624,22 F</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	8.836.800 F	7.648.541,29 F	
Recettes	8.836.800 F	7.633.956,64 F	
Déficit d'exécution		<b>(-) 14.584,65 F</b>	
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1.442.039,57 F</b>	

Ces résultats appellent les commentaires suivants :

## I - Section d'Investissement

### 1-1 - Dépenses

Les dépenses réalisées, d'un montant de 133.140.216,80 F H.T., concernent les opérations suivantes (montants arrondis au franc le plus proche) :

	<b>1999</b>	<b>2000</b>
- Déficit de clôture de l'exercice antérieur.....	449.907 F	15.976.216 F
- Amortissement du capital des emprunts .....	800.476 F	27.639.844 F
- Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E.) .....	129.547 F	127.737 F
- Acquisition de mobilier.....	8.840 F	
- Acquisition d'un bâtiment préfabriqué .....	42.908 F	
- Cabinet AOUSTIN - Etude financière.....	129.851 F	
- Maîtrise d'œuvre, missions et études.....	1.392.580 F	4.675.341 F
- Travaux .....	18.129.182 F	84.721.079 F
- Régularisation de TVA (écriture d'ordre) .....	3.790.833 F	
	<b><u>24.874.124 F</u></b>	<b><u>133.140.217 F</u></b>

### 1-2 - Recettes

Les recettes réalisées, pour un montant total de 11.309.841,02 F, concernent les opérations suivantes (montants arrondis à l'unité la plus proche) :

- Résultat affecté.....	668.407 F	1.409.300 F
- Avance de la C.C.I. ....	500.000 F	
- Subvention de l'agence de l'eau .....		4.223.000 F
- Prêt sans intérêt de l'agence de l'eau .....		5.630.000 F
- I.C.N.E. ....	127.737 F	20.625 F
- Dotations aux amortissements .....	20.098 F	26.916 F
- Régularisation de TVA (de 1993 à 1998).....	3.790.833 F	
- Régularisation de TVA (écriture d'ordre).....	3.790.833 F	
	<b><u>8.897.908 F</u></b>	<b><u>11.309.841 F</u></b>

La section d'investissement présente donc un déficit d'exécution de 121.830.375,78 F.

### 1-3 - Reports

Il vous est proposé de reporter en dépenses et en recettes les crédits inscrits au budget mais qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation en 2000, à savoir :

- Emprunts (remboursements anticipés) .....12.000.000 F
- Frais d'études et de maîtrise d'œuvre .....25.000.000 F
- Acquisitions de terrains .....1.200.000 F
- Matériel de bureau et matériel informatique .....40.000 F
- Travaux .....95.000.000 F

**Crédits de dépenses à reporter..... 133.240.000 F**

- Subvention de l'ADEME.....6.200.000 F
- Subvention de l'Agence de l'Eau .....5.077.000 F
- Avance de la C.C.I.....250.000 F
- Emprunts .....235.000.000 F

**Crédits de recettes à reporter..... 256.527.000 F**

Ces reports de crédits en recettes sont assis sur les conventions établies avec l'ADEME et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et, par ailleurs, gagés par la convention de financement conclu avec le groupement Dexia Crédit Local de France - Caisse d'Epargne de Franche Comté - Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance qui s'est engagé à financer le projet de l'Ecopole à hauteur de 320.000.000 F plus ou moins 15 % (soit 272.000.000 F au moins et 368.000.000 F au plus).

A ce jour, le S.E.R.TR.I.D. a effectivement contracté 20.000.000 euros soit 131.191.400 F et, au regard de la convention de financement, le syndicat peut encore emprunter 236.808.600 F.

Les crédits à reporter sur l'exercice 2001 présente donc un excédent de **123.287.000 F**

## II - Section de Fonctionnement

### 2-1 - Dépenses

Les dépenses s'élèvent à la somme de 7.648.541,29 F et, elles concernent les postes suivants (montants arrondis à l'unité la plus proche) :

	1999	2000
- Fournitures .....	3.563 F	3.767 F
- Locations immobilières.....	14.851 F	
- Entretien du matériel et du mobilier .....	23.075 F	24.482 F
- Primes d'assurances, contentieux .....	6.689 F	2.246.737 F
- Etudes, recherches, formation.....	4.207 F	
- Indemnités au comptable .....	3.081 F	3.833 F
- Fêtes et cérémonies, relations publiques.....	35.003 F	2.930 F
- Frais de missions.....	5.187 F	4.373 F
- Poste et télécommunications.....	6.970 F	6.940 F
- Cotisations.....	7.713 F	7.956 F
- Frais de siège.....	222.606 F	260.985 F
- Impôts et taxes .....	1.311 F	13.043 F
- Charges de personnel .....	992.278 F	991.711 F
- Indemnités électives.....	189.638 F	192.510 F
- Charges financières .....	1.361.346 F	3.862.358 F
- Dotations aux amortissements .....	20.098 F	26.916 F
	<b><u>2.897.616 F</u></b>	<b><u>7.648.541 F</u></b>

### 2-2 - Recettes

Les recettes, d'un montant total de 7.633.956,64 F se répartissent ainsi qu'il suit (montants arrondis à l'unité la plus proche) :

- Excédent antérieur .....	234.927 F	
- Contributions des membres.....	3.652.180 F	7.000.000 F
- Encadrement des emplois jeunes .....	42.770 F	
- Participation de l'Etat (emplois aidés).....	366.424 F	271.872 F
- Participation de la Région.....	100.000 F	
- Produits exceptionnels .....	14.231 F	234.000 F
- I.C.N.E. ....	129.547 F	127.737 F
- Recettes diverses .....	853 F	348 F
	<b><u>4.540.932 F</u></b>	<b><u>7.633.957 F</u></b>

La section de fonctionnement, si l'on considère les opérations réelles et les opérations d'ordre, présente **un déficit** de clôture de **14.584,65 F**. Toutefois, sur les seules opérations réelles (en défalquant par conséquent les dotations aux amortissements) la section de fonctionnement présente **un excédent** de clôture de **12.331,27 F**.

Ce résultat est imputable aux difficultés rencontrées pour arrêter les modalités de partage, entre les entreprises qui interviennent sur le chantier de l'Ecopole, du montant de la prime d'assurances « tous risques chantier », souscrite par le S.E.R.TR.I.D., qui les dispense de s'assurer elles-mêmes.

Ces dispositions avaient été prévues aux Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) du projet de marché joint aux Dossiers de Consultations des Entreprises (D.C.E.) pour la dévolution des travaux de construction de l'Ecopole. Une recette de 800.000 F était attendue à ce titre (cf délibération n°1.04 du 13 septembre 2000).

Le déficit observé à la clôture de l'exercice 2000 sera couvert au budget supplémentaire par une réduction du prélèvement complémentaire, fixé au budget primitif à 245.000 F, pour couvrir le remboursement anticipé du dernier emprunt souscrit avant 1999, pour un montant de 130.000 F.

Ainsi globalement, **la section d'investissement présente un excédent budgétaire de 1.456.624,22 F** et celui de **la section de fonctionnement un déficit d'exécution de 14.584,65 F**.

Le solde budgétaire de l'exercice 2000 présente donc, pour les deux sections, un excédent de 1.442.039,57 F.



Il est demandé au Comité Syndical :

- de se PRONONCER sur le Compte Administratif 2000, dont les résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Trésorier Principal du S.E.R.TR.I.D. ;
- de REPORTER, au B.S. de l'exercice 2001, la somme de 133.240.000 F de dépenses d'investissement, et de 256.527.000 F de recettes d'investissement.

-----

Monsieur le Président s'étant retiré, le Comité Syndical, présidé par M. Gabriel COURTET 2<sup>ème</sup> Vice-Président, **ADOpte** à l'UNANIMITE, le Compte Administratif 2000 dans la configuration présentée.

**Monsieur Gabriel COURTET transmet au Président les félicitations du Comité Syndical pour sa bonne gestion.**

Ainsi délibéré en Mairie de BOUROGNE, le 27 juin 2001, ladite délibération ayant été affichée, par extrait le 4 juillet 2001, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme,  
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

